

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré,
tenue le 7 juillet 2025, à 18h00, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle
participent :

Monsieur Peter Villeneuve
Madame Élizabeth Boily
Madame Valérie Roy
Monsieur Sylvain Morel
Madame Sara Perreault

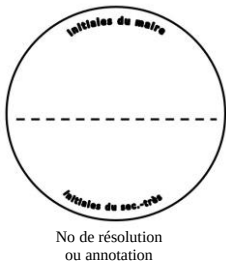
Participe également monsieur Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur
général.

8 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux des séances régulières du 2 et 16 juin 2025.
03. Dossiers généraux
 - a)
 - b)
04. Service de sécurité publique
 - a) Coopération municipale du Fonds régions ruralité – volet 4
 - b)
05. Service travaux publics
 - a) Stantec – Proposition service de réhabilitation de conduite
 - b) Soumission 2025-010 – Matériel aqueduc et égout développement de rue
 - c) Soumission 2025-007 – Réhabilitation du Columbium
 - d)
06. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Dérogation mineure Daniel Couture
 - c) Dérogation mineure Marc Bélanger
 - d) Dérogation mineure Sonia Morneau
 - e) Dérogation mineure Mathieu Savard
 - f)

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE
D'URBANISME



- 07. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b) Festicam – utilisation site événementiel
 - c) Festicam – règlement Omnibus
 - d) Festicam – cocktail
 - e) Festicam – Parade
 - f) Entente centre de services scolaires
 - g)
- 08. Service communautaire et culturel
 - a) Rapport de comité
 - b)
- 09. Comptes payables
- 10. Lecture de la correspondance
- 11. Affaires nouvelles :
 - a)
 - b)
- 12. Période de questions des contribuables
- 13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 5. d) Offre de service AtkinsRéalis - Columbium

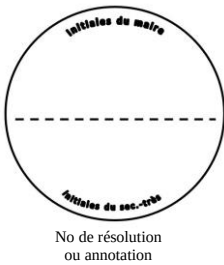
2. Acceptation des procès-verbaux des séances régulières des 2 et 16 juin 2025

Il est proposé par Sara Perreault
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient adoptés les procès-verbaux des réunions des séances régulières des 2 et 16 juin 2025.

3. Dossiers généraux

4. Service de sécurité publique



220-2025

4. a) Coopération municipale du Fonds régions et ruralité – volet 4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Honoré a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Honoré et Saint-David-de-Falardeau et la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord désirent présenter un « *projet de mise en commun de services* » dans le cadre de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Honoré s'engagent à participer au « *projet de mise en commun des services* » et à assumer une partie des coûts;

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Honoré autorisent le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Honoré nomment la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord, organisme responsable du projet.

5. Service travaux publics

221-2025

5. a) Stantec – Proposition service de réhabilitation de conduite

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée l'offre de Stantec pour la réhabilitation de conduite d'eau sur le boulevard Martel au coût de 14 950\$ plus taxes.

222-2025

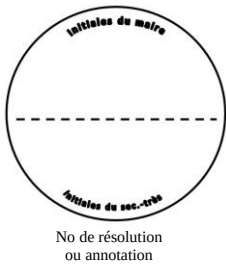
5. b) Soumission 2025-010 – Matériel aqueduc et égout développement de rue

ATTENDU QU'une soumission a été demandée de gré à gré à l'entreprise Produits BCM Ltée pour du matériel d'aqueduc et d'égout pour le développement domiciliaire rues Flamand/Dionne;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé son offre, soit :

Produits BMC Ltée 136 198.87 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de Produits BCM Ltée pour du matériel d'aqueduc et d'égout pour le développement de rues au coût de 136 198.87 \$ (tti).



223-2025

5. c) Soumission 2025-007 – Réhabilitation du Columbium

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d’offres publics sur SEAO pour la réhabilitation du chemin du Columbium;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Construction J. & R. Savard ltée.....	1 399 879.83 \$ (tti)
Les Entreprises Siderco inc.....	1 524 309.89 \$ (tti)
Les Entreprises Sylvain Dufour inc.....	1 691 468.30 \$ (tti)
Claveau & Fils inc.	1 786 132.66 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sylvain Morel et résolu à l’unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de Construction J. & R. Savard ltée pour la réhabilitation du chemin du Columbium au coût de 1 399 879.83 \$ (tti), soit la plus basse et conforme. Toutefois, le coût sera négocié à la baisse (diminution des quantités tel que prévu au document d’appel d’offre) pour respecter le budget disponible pour réaliser le projet.

224-2025

5. d) Offre de service AtkinsRéalès – Columbium

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Élisabeth Boily
et résolu à l’unanimité des conseillers

QUE soit acceptée l’offre de service d’AtkinsRéalès pour la réhabilitation du chemin du Columbium au coût de 41 001.59\$ (tti).

6. Service d’urbanisme et environnement

6. a) Rapport de comité

Aucun rapport

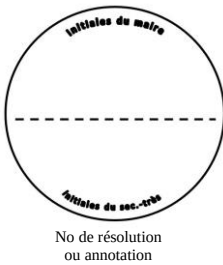
225-2025

6. b) Dérogation mineure Daniel Couture

CONSIDÉRANT QU’une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Daniel Couture pour le 1620 chemin Saint-Marc Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d’un logement bigénérationnel dont la superficie serait de plus de 50% de la résidence, contrevenant à l’article 5.12.5 du règlement de zonage 707 et dont la marge latérale serait de 4.71m au lieu du 5m requis dans la grille des spécifications de la zone 72ld1;

CONSIDÉRANT QUE la limite autorisée par le règlement est franchie de très peu dans les deux cas;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Daniel Couture.

226-2025

6. c) Dérogation mineure Marc Bélanger

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Marc Bélanger et madame Danielle Dumas pour le 8000 boulevard Martel;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de régulariser la superficie totale des bâtiments accessoires existants pour cette adresse, la superficie totale est de 166.76m² contrairement aux 140m² permis à l'article 5.5.1.1 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont déjà construits;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité découle d'une erreur d'émission de permis à l'époque;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Marc Bélanger et madame Danielle Dumas.

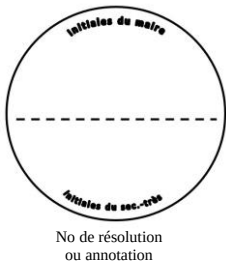
227-2025

6. d) Dérogation mineure Sonia Morneau

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Sonia Morneau et monsieur Donald Corneau pour le 453 chemin Saint-Marc Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre une clôture en cour avant de 2m au lieu du 1m permis à l'article 5.5.3.3 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE si cette demande est acceptée, cela peut motiver les voisins à faire de même;



CONSIDÉRANT QU'une clôture d'une hauteur de 2 m en cours avant, peut créer une nuisance visuelle aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice semble limité dans sa portée;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Élizabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Sonia Morneau et monsieur Donald Corneau.

228-2025

6. e) Dérogation mineure Mathieu Savard

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Mathieu Savard pour le 530 rue Léon;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage de 2 étages dont la hauteur serait de 24 pieds de haut au lieu du 21 pieds permis dans son cas dû à la hauteur de sa maison et la hauteur des murs serait de 18 pieds au lieu du 12 pieds permis contrevenant à l'article 5.5.1.4 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'il y a un risque que l'espace au deuxième étage soit utilisé à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de prévoir un espace de stockage en hauteur dans le garage, sans avoir besoin de créer un étage entièrement habitable;

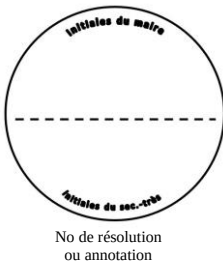
CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Mathieu Savard.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

- Erreur de permis



7. Service des loisirs

7. a) Rapport de comité

Aucun rapport

229-2025

7. b) Festicam – utilisation site événementiel

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la ville de Saint-Honoré appuie le festival des camionneurs « Festicam de Saint-Honoré » pour l'utilisation du site événementiel à l'Aéroport de Saint-Honoré selon les modalités et obligations du MTMD pour l'édition 2025 qui se tiendra les 12, 13 et 14 septembre.

230-2025

7. c) Festicam – règlement Omnibus

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés les responsables organisateurs de Festicam, tel que le prévoit l'article 47 du règlement Omnibus no.972, de produire des spectacles de musique et de l'animation extérieure et sous le chapiteau jusqu'à 2h du matin durant la période des 12, 13 et 14 septembre 2025.

231-2025

7. d) Festicam – cocktail

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

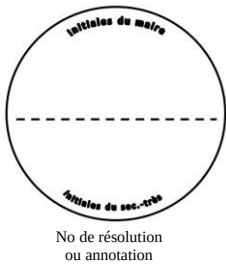
QUE la Ville de Saint-Honoré offre le cocktail d'ouverture du Festicam pour l'édition 2025, formule banquet ou méchoui en plus du vin d'honneur.

232-2025

7. e) Festicam – parade

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisée la parade de camion empruntant les rues de l'Aéroport, Villeneuve, Lavoie et le retour par la rue de l'Aéroport.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

233-2025

7. f) Entente centre de services scolaires

Il est proposé par Élizabeth Boily
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer une entente avec le Centre de services scolaires de la Rive-Nord-du-Saguenay pour le partage des installations et équipements scolaires et municipaux.

8. Service communautaire et culturel

8. a) Rapport de comité

Aucun rapport

234-2025

9. Comptes payables

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Élizabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

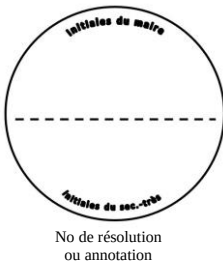
QUE soit approuvée la liste des chèques émis en juin au montant de 265 002.57\$ suivant le registre des chèques imprimé le 3 juillet 2025 :

MARTIN BERUBE	333.66 \$
VILLE ST-HONORÉ (LA CAISSE)	199.50 \$
CENTRE RECREATIF DE ST-HONORE	245 139.00 \$
DEVELOPPEMENT ST-HONORE	9 637.00 \$
DERECK MENARD	132.88 \$
SAMUEL MENARD-VEZINA	300.00 \$
POSTES CANADA	646.74 \$
REVENU QUEBEC	606.00 \$
ARIANE ROY	105.68 \$
SYNDICAT DES EEMPL. MUN. DE ST-HONORÉ	3 154.02 \$
GIRARD MARIE-AUDREY	1 009.65 \$
BRASSARD DYLAN	81.06 \$
GRENON JULIE	327.67 \$
DUFOUR STEEVE	3 000.00 \$
DAVID TREMBLAY	122.32 \$
GERVAIS TREMBLAY	40.00 \$
COTE MATHIEU	167.39 \$

TOTAL : 265 002.57 \$

QUE soit approuvée la liste des prélèvements émis en juin au montant de 143 469.88\$ suivant le registre des prélèvements imprimé le 3 juillet 2025 :

RECEVEUR GENERAL DU CANADA	26 122.59 \$
MINISTRE DU REVENU	62 327.36 \$
HYDRO-QUEBEC	28 898.02 \$



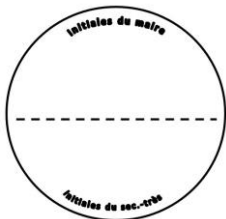
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

BENEVA INC.	25 580.40 \$
VIDEOTRON LTÉE	171.24 \$
BELL MOBILITÉ	236.39 \$
BELL CANADA	133.88 \$
THERMOSHELL	6 811.63 \$

TOTAL : 143 469.88 \$

QUE soit autorisé le paiement des comptes au montant de 625 602.35\$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 3 juillet 2025 :

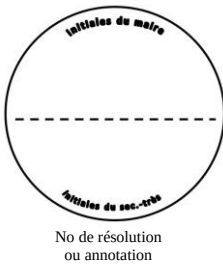
ABTECH SERVICES POLYTECHNIQUES INC.	406.74 \$
ACCOMODATION 571 INC.	235.82 \$
ARBORICULTURE DU FJORD INC.	977.29 \$
AT. MEC. ERIC BOUCHARD	579.63 \$
LES ÉQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	976.56 \$
BÉTON PRÉFABRIQUÉ FORTIER (TUVICO)	1 059.09 \$
BETON REGIONAL INC. - SAGUENAY	28 129.86 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	1 628.63 \$
BOIVIN EUDORE LTEE	45.99 \$
BRASSARD BURO INC.	720.43 \$
BRIDECO LTEE	14 964.58 \$
CAMIONS MSF SAGUENAY	983.76 \$
CENTRE DE FORMATION DES ROUTIERS TECNIC	2 472.54 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	16 002.08 \$
CHIASSEON & THOMAS, ARPEUTEURS - GÉOMÈTRE	2 239.58 \$
L'ETOILE DODGE CHICOUTIMI INC.	40.29 \$
CIMA+ S.E.N.C.	8 946.78 \$
CMP MAYER INC.	5 001.41 \$
COMPAGNIE EMFREIN LTÉE	264.69 \$
CONSTRUCTION S.R.B.	3 864.32 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	1 294.16 \$
DHC AVOCATS INC.	2 756.64 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	180.00 \$
DISTRIBUTIONS CUISI-LAM INC.	1 661.39 \$
DRUMCO ÉNERGIE INC.	1 437.35 \$
DUVAL, L'ESPERANCE, KPANAKE HUISSIERS	238.51 \$
ED PRO EXCAVATION	367.92 \$
ELECTRICITE J.A.B.	9 658.67 \$
LES ENTREPRISES J-Y LABERGE ET FILS INC.	86 766.02 \$
ENVIROMAX INC.	7 691.83 \$
EUROFINS ENVIRONEX	8 103.76 \$
EQUIPEMENT SMS INC.	3 933.23 \$
EQUIPEMENT JYL INC.	401.24 \$
EXTINCTEURS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	238.12 \$
FERBLANTERIE MARCEL GUAY	107.16 \$
FILTRE SAGLAC INC.	1 668.76 \$
FQM ASSURANCES INC.	1 573.96 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	9 582.86 \$
FRIGO TEMP (1992) INC.	677.57 \$
GAZONNIERE SAGUENAY ENR.	1 356.63 \$
GC FILION	1 966.08 \$
GESTICONFORT INC.	12 939.10 \$
GIVESCO	263.29 \$
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	82.59 \$
GROMECC INC.	608.47 \$
GROUPE LAM-E ST-PIERRE	517.01 \$



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

IDENTIFICATION SPORTS INC.	638.11 \$
IMPERIUM	150.67 \$
LES IMPRIMEURS ASSOCIÉS INC.	1 418.79 \$
INFO-PUNCH 2009 INC.	415.62 \$
INTER CITE USINAGE	3 265.98 \$
INTER-LIGNES	69 144.51 \$
J.A. LARUE INC.	636.42 \$
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	924.59 \$
LABERGE GUERIN, ARPENTEURS-GEOMETRES	1 092.26 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	3 465.15 \$
LEON MAURICE VILLENEUVE EXCAVATION	81 633.01 \$
LETTRAGE EXPRESS	7 358.40 \$
LINDE CANADA INC.	160.85 \$
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	442.25 \$
MACPEK INC.	3 706.84 \$
MALTAIS ANDRE	5 748.75 \$
MESSER CANADA INC. 15687	551.78 \$
MILTECH - 9274-8409 QUEBEC INC.	241.45 \$
MUNICIPALITE ST-DAVID-DE-FALARDEAU	513.00 \$
NORD-FLO	1 699.72 \$
NUTRINOR FERME & MAISON	586.46 \$
OFFICE REGIONAL D'HABITATION LE FJORD	780.09 \$
ORIZON MOBILE, CHICOUTIMI	41.22 \$
OUTILSHOP	120.87 \$
PERRON CHICOUTIMI	954.24 \$
PG SOLUTIONS INC.	4 325.96 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	8 689.05 \$
PIECES D'AUTOS STE-GENEVIEVE	534.53 \$
PNEUMATIQUE R.G. & FILS	226.27 \$
LES PNEUS R. GUAY LTEE	4 090.25 \$
PORTES ML 2015	2 860.80 \$
POTVIN & BOUCHARD INC	298.75 \$
POTVIN PNEUS MECANIQUE	114.45 \$
PR DISTRIBUTION	38.93 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	296.12 \$
PRODUITS BCM LTEE	40 330.30 \$
PUROLATOR INC.	127.11 \$
REGNR	262.14 \$
RENO-TAPIS PLUS INC.	218.43 \$
ROUTIERS AVANTAGE	814.08 \$
LA SABLIERE DU CLAN ROCHEFORT	4 357.52 \$
SECAL INSTRUMENTS INC.	1 566.47 \$
SECUOR	1 790.09 \$
SERRURIER Y.C. FILLION INC.	643.29 \$
SERVICES ELECTRONIQUES MAGARY	494.28 \$
SERVICES ÉNERGÉTIQUE MT	3 035.34 \$
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	4 964.91 \$
SERVITECH	2 699.04 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX S.E.N.C.R.L. -ALMA	4 161.87 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	48 897.32 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	9 231.89 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	1 976.47 \$
SPORTS-INTER PLUS	2 195.74 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	35 780.80 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	200.55 \$
TEST-AIR ET SANS-BORNES	4 245.46 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

THERMAPRO - 9244-5428 QC INC.	3 449.25 \$
TRANSPORT FRÉDÉRIC BOUCHARD	918.58 \$
TRIUM MEDIAS INC.	462.89 \$

TOTAL : 625 602.35 \$

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles

12. Période de questions des contribuables

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds et crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 18 août 2025.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 18h20 par Élisabeth Boily.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général